



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benoît-Labre à l'effet :

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 mars 2026, le projet de règlement numéro 664-2025 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

Que l'adoption du règlement numéro 664-2025 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Benoît-Labre sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0 ;

Que ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Benoît-Labre

Ce 5^e jour du mois de mars 2026

Coralie Rodrigue

Directrice Générale et Greffière.-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en conformité au règlement numéro 652-2025, ce 5^e jour du mois de mars 2026.

Coralie Rodrigue

Directrice Générale et Greffière-Trésorière